

# JOURNÉE EUROPÉENNE DU BIO

Chaque année, le 23 septembre,  
**FÊTONS LE BIO  
AU RESTO !**



Comme  
**68%**  
des Français, vous aussi  
soutenez le bio  
au restaurant\*

Pour nous,  
pour la planète,  
**#BIO RÉFLEXE**



# JOURNÉE EUROPÉENNE DU BIO

23 SEPTEMBRE

Chaque année, le 23 septembre, fêtons la Journée européenne du bio au resto. À cette occasion, soutenez les professionnels de la restauration engagés en faisant vous aussi le choix de menus BIO.

On a tous de bonnes raisons de manger BIO.



**BIO**

## pour nous et pour le goût

L'agriculture biologique préserve les qualités nutritionnelles et le goût naturel des aliments. Les produits biologiques transformés n'utilisent ni colorants chimiques de synthèse, ni exhausteurs de goût.

**100 %  
d'arômes  
naturels dans  
les produits  
bio<sup>(1)</sup>**

**BIO**

## pour la planète

L'agriculture biologique est garantie sans produits chimiques de synthèse et OGM. Elle contribue ainsi à régénérer la biodiversité, la qualité des eaux, de l'air et des sols.

**30 % de  
biodiversité  
en plus sur  
les fermes bio<sup>(2)</sup>**

**BIO**

## pour le bien-être animal

Les animaux élevés en agriculture biologique ont accès au plein air, ils disposent à l'intérieur des bâtiments d'un espace bien aéré, de lumière et d'une surface minimum, ils sont nourris avec une alimentation bio et leur santé est axée sur la prévention.

**100 %  
des animaux  
ont accès  
au plein air<sup>(1)</sup>**

**BIO**

## pour l'économie locale

L'agriculture biologique fait vivre 14%<sup>(3)</sup> des fermes à taille humaine et 26 000<sup>(3)</sup> d'entre elles vendent en direct.

**+ de 215 000  
emplois directs  
en bio<sup>(3)</sup>**

 @agencebio  @AgricultureBIO

Financé par l'Union européenne. Cependant, les positions et opinions exprimées appartiennent aux auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de FranceAgriMer. Ni l'Union européenne ni l'Autorité chargée de l'octroi ne sauraient en être tenues pour responsables. Illustration : Cyrille Sethi / l'un&l'autre (1) Source : règlement européen (UE) 2018/848 sur le bio. (2) Source FIBL : Bengtsson, J. et al. 2005. (3) Source : Agence BIO, les chiffres du bio, panorama, 2022.

